



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

Présents : Mrs Fabrice BOSSUYT, Philippe BOUCARD, Frédéric DOUCET, Mickaël HARASSE, Nicolas MARTIN, Luc MOLANDRINO, Roland MONSALLIER, Eric MOROCZ, Bruno TAMBOURELLI et Patrice VERGER.

Excusés : Mmes Fanny BODIVIT, Françoise FONTAINE, Charlotte HIS et Mr Xavier METAYER.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Mr Patrice VERGER

Ouverture de la séance à 19h05.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire propose de valider le PV de la réunion du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2023.

- ✓ Le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

I. DELIBERATIONS

1. Approbation du compte de gestion

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Monsieur le maire présente les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le maire demande au conseil municipal de procéder au vote de l'approbation du compte de gestion.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

2. Approbation du compte administratif 2022

Hors de la présence de Monsieur Fabrice BOSSUYT, maire, Monsieur Patrice VERGER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, prend la présidence et présente au conseil municipal le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévu	Réalisé
011 - Charges à caractère général	235 682,00	198 601,41
012 - Charges de personnel et frais assimilés	374 960,00	350 995,17
023 - Virement à la section d'investissement	11 243,17	-
65 - Autres charges de gestion courante	75 409,00	73 246,56
66 - Charges financières	4 450,85	4 450,85
67 - Charges exceptionnelles	355 603,51	747,88
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	300,00	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 057 648,53	628 041,87
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 191,00	7 191,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 064 839,53	635 232,87

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévu	Réalisé
013 - Atténuations de charges	2 000,00	41 484,83
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 800,00	53 605,80
73 - Impôts et taxes	497 533,00	495 860,07
74 - Dotations, subventions et participations	136 370,00	203 634,92
75 - Autres produits de gestion courante	14 500,00	17 025,39
76 - Produits financiers	-	3,02
77 - Produits exceptionnels	-	6 308,04
TOTAL DES RECETTES REELLES	701 203,00	817 922,07
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent 2021)		363 636,53

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévu	Réalisé
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 600,00	16 549,47
204 - Subventions d'équipement versées	20 500,00	-
21 - Immobilisations corporelles	67 437,80	54 218,46
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	104 537,80	70 767,93
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit 2021)		78 711,82

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévu	Réalisé
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 243,17	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	118 775,91	115 900,56
13 - Subventions d'investissement	46 039,54	32 769,79
21 - Immobilisations corporelles	-	204,81
TOTAL DES RECETTES REELLES	176 058,62	148 875,16
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 191,00	7 191,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	183 249,62	156 066,16

Intervention d'Eric MOROCZ : combien y a-t-il de personnel non titulaire ?

Réponse de Nicolas MARTIN : nous avons 3 agents.

Intervention d'Eric MOROCZ : ces agents sont-ils amenés à être titularisés ?

Réponse de Nicolas MARTIN : il n'est pas prévu de titularisation dans l'immédiat car le nombre d'effectif nécessaire varie en fonction des effectifs de l'école.

Monsieur Patrice VERGER fait lecture de chacune des sections :

Section fonctionnement

Dépenses :	635 232,87 €
Recettes :	817 922,07 €
Excédent de clôture	182 689,20 €
Excédent cumulé au 31/12/2021	363 636,53 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	546 325,73 €

Section investissement

Dépenses :	70 767,93 €
Recettes :	156 066,16 €
Résultat de l'exercice	85 298,23 €
Déficit cumulé au 31/12/2021	- 78 711,82 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	6 586,41 €
Restes à réaliser en dépenses :	28 691,15 €
Restes à réaliser en recettes :	14 880,00 €
Besoin de financement	7 224,74 €

Après l'avoir examiné, Monsieur Patrice VERGER demande au conseil municipal de procéder au vote de l'approbation du compte administratif 2022.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abst : 0

3. Affectation des résultats

Monsieur le maire reprend la présidence et fait lecture au conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021 : 363 636,53 €
Report à nouveau : 182 689,20 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 : 546 325,73 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2021 : - 78 711,82 €
Report à nouveau : 85 298,23 €
Solde d'exécution cumulé : 6 586,41 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 28 691,15 €

Recettes : 14 880,00 €

Solde des restes à réaliser : - 13 811,15 €

Après l'avoir examiné, Monsieur le maire demande au conseil municipal de procéder au vote d'affectation au budget 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Compte 1068 - Besoin de financement : 7 224,74 €

Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 539 100,99 €

Compte 001 - Excédent d'investissement reporté : 6 586,41 €

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

4. Fixation des taux d'imposition 2023

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le vote des taux doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Monsieur le maire expose les deux options qui sont dès lors envisageables :

- soit le maintien des taux 2022 ;
- soit la modulation des taux 2022. La modulation devant toutefois respecter les règles de lien entre le taux des taxes locales conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39,39 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47,13 %

Monsieur le maire rappelle que depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Monsieur le maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 selon l'état 1259 annexé, soit :

- TH : 9,03 %
- TFB : 39,39 %
- TFNB : 47,13 %

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

5. Approbation du budget primitif 2023

Monsieur le maire fait lecture du budget primitif et demande au conseil municipal de procéder au vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, soit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	VOTE
011	Charges à caractère général	429 270,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	387 825,00
023	Virement à la section d'investissement	152 771,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 194,76
65	Autres charges de gestion courante	87 189,00
66	Charges financières	4 246,93
67	Charges exceptionnelles	184 438,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	300,00
		1 253 234,99

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	VOTE
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	539 100,99
013	Atténuations de charges	15 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	55 300,00
73	Impôts et taxes	497 500,00
74	Dotations, subventions et participations	126 314,00
75	Autres produits de gestion courante	20 020,00
		1 253 234,99

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	RAR	VOTE
16	Emprunts et dettes assimilées	-	16 800,00
21	Immobilisations corporelles	10 629,88	150 300,00
204	Subventions d'équipement versées	18 061,27	10 000,00
		28 691,15	177 100,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		205 791,15	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	RAR	VOTE
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	6 586,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	7 224,74
13	Subventions d'investissement	14 880,00	17 133,94
021	Virement de la section de fonctionnement	-	152 771,30
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	7 194,76
		14 880,00	190 911,15
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		205 791,15	

Monsieur le maire donne lecture de la liste des investissements prévus :

- Aménagement d'un terrain de pétanque au stade
- Remplacement du sol et des jeux de l'école
- Remplacement des portes de la mairie

- Remplacement des huisseries du cabinet infirmiers et esthétique
- Aménagement de 4 cavurnes au cimetière
- Réparation du pignon de l'arsenal
- Remplacement et installation de l'alarme école, bibliothèque et mairie
- Travaux de sécurisation de la RD 50
- Aménagement de terrain pour la pose d'une réserve d'eau de DECI
- Achats de manuels scolaires
- Achats d'un ordinateur
- Achats de mobiliers urbains
- Achats d'équipements de cuisine
- Travaux de création d'arrivées électriques pour la pose de caméras

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 253 234,99 €

Dépenses et recettes d'investissement : 205 791,15 €

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 253 234,99	1 253 234,99
Section d'investissement	205 791,15	205 791,15
TOTAL	1 459 026,14	1 459 026,14

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

6. Portes et fenêtres cabinet infirmières et portes mairie, demande de subventions

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'article L2131-11 du CGCT précise que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ». Il ajoute que les conseillers intéressés doivent sortir de la salle au moment de la mise en discussion de la délibération et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le maire indique donc à Monsieur MARTIN Nicolas et Monsieur MOROCZ Eric qu'ils ne prendront pas part ni au débat, ni au vote et leur demande de quitter la salle.

Hors de la présence de Monsieur MARTIN Nicolas et Monsieur MOROCZ Eric, Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'au vu des coûts de l'énergie, il devient urgent de changer les portes et fenêtres du cabinet infirmières, ainsi que les portes de la mairie, en bois et en simple vitrage.

En effet, ces travaux d'améliorations semblent indispensables pour réguler au mieux les coûts de chauffage et également apporter une plus-value aux bâtis. Monsieur le maire présente trois devis aux membres du conseil municipal et propose de valider ces derniers :

Mairie = 22 509,60 € TTC

Cabinet infirmière = 13 095,60 € TTC

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer ces devis, de faire des demandes de subventions et de signer tous les documents y afférents.

Vote : Pour : 8

Contre : 0

Abst : 0

7. Création de branchements électriques sur réseau existant pour l'installation de caméras de vidéosurveillance, demande de subventions

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la décision d'ajouter 6 caméras supplémentaires aux entrées et sorties de la commune implique des travaux afin de les alimenter électriquement car il n'est pas possible de les installer sur les candélabres étant donné que ces derniers sont éteints le soir pour faire des économies d'énergie.

Monsieur le maire donne lecture du devis effectué par la société LEBRUN-MARIE, en charge du contrat d'entretien du réseau électrique communal avec le SIEGE, et d'un montant de 9 446.40€ TTC soit 7 872€ HT.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer ce devis, de faire des demandes de subventions et de signer tous les documents y afférents.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

8. Repas des aînés, instauration du tarif

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de facturer le repas des « Aînés à la cantine », il est nécessaire d'instaurer un tarif pour cet événement et ceux similaires qui pourraient être reconduits.

Monsieur le maire propose donc un tarif de 15 € par personne inscrite qui fera l'objet d'un titre de recette exécutoire.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

Fin de la séance à 20h50 .

Fabrice BOSSUYT,
Maire



Patrice VERGER,
Secrétaire de séance

